

RAPPORT

Accès coordonné pour les jeunes

Considérations issues du terrain

Mars 2021

ISBN: 978155014691

© 2022 Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance pour l'édition française.
Édition originale : *Youth-focused Coordinated Access Systems: Considerations from the field*

Pour citer ce document :

David French, Amanda Buchnea, Erika Morton (2022). *Accès coordonné pour les jeunes : Considérations issues du terrain*. Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance et Vers un chez-soi Canada.

Contributeurs

Vers un chez-soi Canada

[Vers un chez-soi](#) est une coalition nationale visant à penser les solutions à l'itinérance chez les jeunes autrement grâce à des transformations au niveau de la politique, de la planification et de la pratique. Vers un chez-soi Canada travaille avec tous les ordres du gouvernement, les communautés, les fournisseurs de services et les organismes philanthropiques dans le but de développer des modèles de politiques, d'investissement et de service qui, au lieu que de se contenter de gérer le problème avec des services d'urgence, favorisent une approche proactive à l'itinérance chez les jeunes : une approche basée sur les droits qui priorise la prévention (c'est-à-dire, qui empêche que les jeunes ne se trouvent en situation de l'itinérance), et aident les personnes en situation d'itinérance à accéder à un logement et à des soutiens le plus rapidement possible et de façon sécuritaire et coordonnée. L'ensemble de leur travail est fondé sur les preuves et vise des solutions.

L'Observatoire canadien sur l'itinérance

L'[Observatoire canadien sur l'itinérance](#) (OCI) est un organisme apolitique issu d'un partenariat de recherche et d'élaboration de politiques entre universitaires, décideurs, fournisseurs de services et personnes ayant une expérience vécue de l'itinérance. Avec l'appui de nos collaborateurs, nous menons et mobilisons des recherches destinées à contribuer à des solutions au problème de l'itinérance. Situé au sein de l'Université York, l'OCI est le fruit d'un projet financé par le Conseil de recherches en sciences humaines en 2008 nommé le Réseau canadien de recherche sur l'itinérance. Dirigé par son PDG et président, Stephen Gaetz, l'OCI collabore avec des partenaires pour mener et mobiliser des recherches qui visent à améliorer l'efficacité des solutions au problème de l'itinérance.

Dans le but de combler le fossé entre la recherche, les politiques et la pratique, l'OCI va au-delà du mandat d'un institut de recherche traditionnel. En tant que l'un des instituts de recherche consacrés à l'itinérance le plus important

du monde, l'OCI appuie les efforts des fournisseurs de services, des décideurs politiques et des gouvernements pour augmenter leur capacité de mettre fin à l'itinérance. Sa philosophie s'avère simple : grâce à la recherche, à l'évaluation et à la conception, on peut élaborer des solutions fondées sur les preuves afin de mettre fin à l'itinérance ensemble.

Communauté nationale d'apprentissage sur l'itinérance des jeunes

La Communauté nationale d'apprentissage sur l'itinérance des jeunes (la Communauté d'apprentissage) est un réseau pancanadien, composé des principaux organismes au service des jeunes et géré par Vers un chez-soi Canada, qui vise à réduire la durée des périodes d'itinérance que connaissent les jeunes. L'ensemble des membres se réunissent en personne chaque année, et les membres participent à des groupes de travail tout au long de l'année pour répondre aux priorités identifiées lors de la planification stratégique. L'objectif du réseau consiste à encourager une transition vers la prévention de l'itinérance chez les jeunes et à améliorer les politiques et les pratiques grâce à :

- son rôle de communauté de pratique active qui crée des liens entre les organismes de services tout en approfondissant le niveau de connaissances collectif sur des questions pertinentes;
- un engagement à favoriser la participation active des partenaires de jeune âge dans les discussions et la prise de décision sur les questions qui les touchent; et
- son influence sur l'élaboration des politiques au Canada à l'échelle nationale.

La communauté d'apprentissage constitue un espace pour partager des pratiques prometteuses, ce qui a déjà mené au développement de stratégies, de ressources et d'outils dont la diffusion renforce le secteur dans son ensemble.

Projets de démonstration Changer de direction

Les [Projets de démonstration Changer de direction](#) (CdD DEMS) est une initiative conjointe de Vers un chez-soi Canada et l'Observatoire canadien sur l'itinérance, avec le soutien de [Centre MaRS pour l'investissement d'impact](#). CdD DEMS a bénéficié d'un financement de la part du Stratégie emploi et compétences jeunesse du gouvernement du Canada pour créer des lieux pour développer, perfectionner et essayer des modèles de prévention et Logement d'abord pour les jeunes, en temps réel, dans dix villes de l'Ontario et de l'Alberta. Dans le même temps, ces modèles font l'objet de recherches et d'évaluations rigoureuses afin de renforcer la prestation de services et, par conséquent, d'assurer les meilleurs résultats possibles pour les jeunes et leurs familles. Les Projets de démonstration CdD contribuent à l'ensemble des connaissances générées par le [Laboratoire d'innovation sociale CdD en matière d'itinérance chez les jeunes](#).

Mise en page et conception :

Chris Durand, Observatoire canadien sur l'itinérance (Hub Solutions)



Hub Solutions est une entreprise sociale au sein de l'OCI. L'OCI réinvestit les revenus générés par Hub Solutions dans la recherche, l'innovation, les recommandations de politique et la mobilisation des connaissances. Pour en savoir plus : www.hubsolutions.ca (uniquement en anglais).

Table des matières

Introduction	6
Composantes de l'accès coordonné	
Résultats du sondage	8
1. Admissibilité et priorisation	
2. Accès	
Recommandations relatives aux systèmes d'évaluation coordonnés adaptés aux jeunes	16
Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance	
Communauté	
Conclusion	18

Introduction

L'accès coordonné est un élément essentiel de l'intégration des systèmes et de la mise en œuvre des programmes de prévention destinés aux jeunes à risque ou en situation d'itinérance. Son objectif est de mettre en place un processus standardisé en matière d'admission, d'évaluation et d'orientation. L'accessibilité et la réduction des obstacles pour obtenir des soutiens sont des éléments importants de l'accès coordonné. Une approche ouverte est nécessaire pour que les jeunes puissent se connecter et accéder aux soutiens dont ils ont besoin d'une manière opportune, harmonieuse, optimisée et efficace du point de vue du jeune, de sa famille ou de l'adulte responsable.

Les directives de [Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance](#) décrivent les exigences du programme dans le but d'aider les communautés financées par le gouvernement fédéral à prévenir et à réduire l'itinérance. On y trouve de nouvelles consignes qui sont d'un intérêt particulier pour ceux qui se concentrent sur la prévention de l'itinérance chez les jeunes. Fait important, les obligations relatives à la déclaration des résultats au niveau communautaire de Vers un chez-soi exigent non seulement que les communautés désignées prennent des mesures et fassent rapport sur la réduction de l'itinérance chronique, mais aussi qu'elles fassent rapport sur la réduction des nouvelles entrées dans l'itinérance ([prévention primaire et secondaire](#)) et sur les retours à l'itinérance ([prévention tertiaire](#)).

De plus, les communautés désignées doivent faire rapport sur la réduction de l'itinérance chez les Autochtones et peuvent également choisir de faire rapport sur les résultats en matière d'itinérance chez les jeunes ou d'autres populations spécifiques qui connaissent l'itinérance.

« Si nous pouvons intégrer les jeunes plus efficacement et plus rapidement, nous serons en mesure de réduire leur risque d'itinérance chronique. » - Répondant au sondage

Vers un chez-soi Canada et de l'Observatoire canadien sur l'itinérance (OCI) cherchent à évaluer l'engagement et le degré de confort des organismes d'aide aux jeunes en ce qui concerne deux caractéristiques centrales de Vers un chez-soi : les systèmes d'accès coordonné (SAC) et le Système d'information sur les personnes et les familles sans-abris (SISA) ou le Système d'information sur la gestion des sans-abris (HMIS). On utilise les systèmes d'accès coordonné pour mettre les sans-abris chroniques en relation avec les programmes et services locaux. Toutefois, si on emploie la chronicité et l'acuité comme les principaux critères pour déterminer l'admissibilité au programme ou au service, on risque

de négliger les jeunes dans le besoin. Cela est dû au fait que les facteurs de risque propres à l'itinérance chez les jeunes ne sont pas les mêmes que chez les adultes, et il est indispensable d'intervenir de manière opportune et précoce pour prévenir les traumatismes et la victimisation qui peuvent avoir lieu si les jeunes s'enlisent dans l'itinérance.

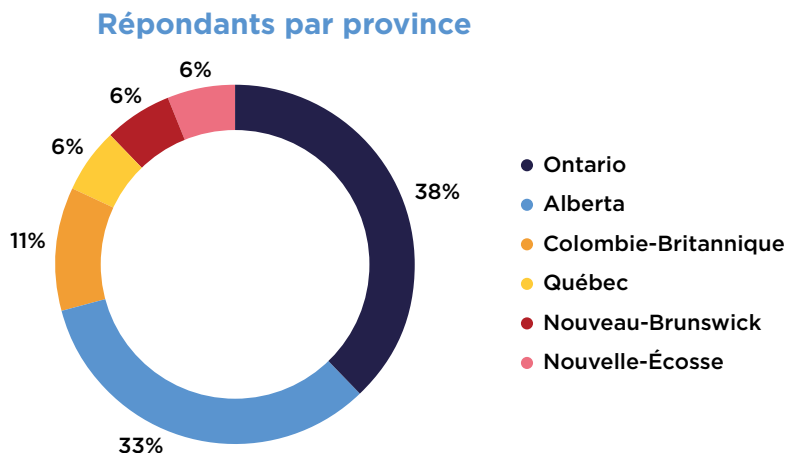
Composantes de l'accès coordonné

L'accès coordonné a pour but de savoir qui fait l'expérience de l'itinérance et ce dont ils ont besoin pour quitter l'itinérance. Les mécanismes d'assurance de la qualité garantissent que les personnes sont mises en relation avec les soutiens dont elles ont besoin, lorsqu'elles en ont besoin, et de la manière qui leur convient le mieux. À titre de programme axé sur les résultats, Vers un chez-soi se concentre sur la réduction de l'itinérance chronique en plus de la réduction globale de l'itinérance, ainsi que sur la réduction de l'itinérance autochtone, la prévention de nouvelles arrivées dans l'itinérance et la prévention des retours dans l'itinérance. Dans le cadre de leur exercice de planification communautaire, les communautés peuvent désigner les jeunes comme une population prioritaire et chercher à accélérer la réduction de l'itinérance chez les jeunes en tant que résultat supplémentaire. Un élément important à prendre en compte dans une approche systémique à l'accès coordonné pour les jeunes est l'âge de consentement. Ces éléments sont définis à l'échelle locale et les communautés doivent avoir en place des protocoles de consentement pour aborder des situations où les jeunes ne veulent pas ou ne peuvent pas donner un consentement éclairé. Les communautés ont besoin de protocoles d'aiguillage afin de pouvoir acheminer les jeunes entre 12 et 15 ans aux services. Les responsables de l'accès coordonné (tels que définis par la communauté) doivent s'engager activement avec le secteur de l'enfance et des jeunes/le secteur de la protection de l'enfance.

Vers un chez-soi et l'OCI ont lancé la Communauté nationale d'apprentissage sur l'itinérance des jeunes et les projets de démonstration de Changer de direction dans le but de mieux comprendre les expériences des jeunes et des organismes d'aide aux jeunes au sein des systèmes d'accès coordonné locaux et en vertu des nouvelles lignes directrices fédérales en matière d'accès coordonné.

Résultats du sondage

Un total de **20 répondants** a participé au sondage et tous sauf deux étaient des représentants d'**organismes de première ligne**.



Parmi les répondants, **89 %** ont déclaré avoir une bonne compréhension de ce qu'est un système d'accès coordonné (SAC) et sa mise en œuvre au sein des communautés. **72 %** des agences d'aide aux jeunes participaient au SAC local, mais **11 %** ont affirmé que seulement une partie des programmes de leur organisme répondait aux exigences du système d'accès coordonné local. Celles qui participaient à leur système d'accès coordonné local ont rencontré plusieurs défis qu'on peut regrouper autour de deux thèmes.

1. Admissibilité et priorisation

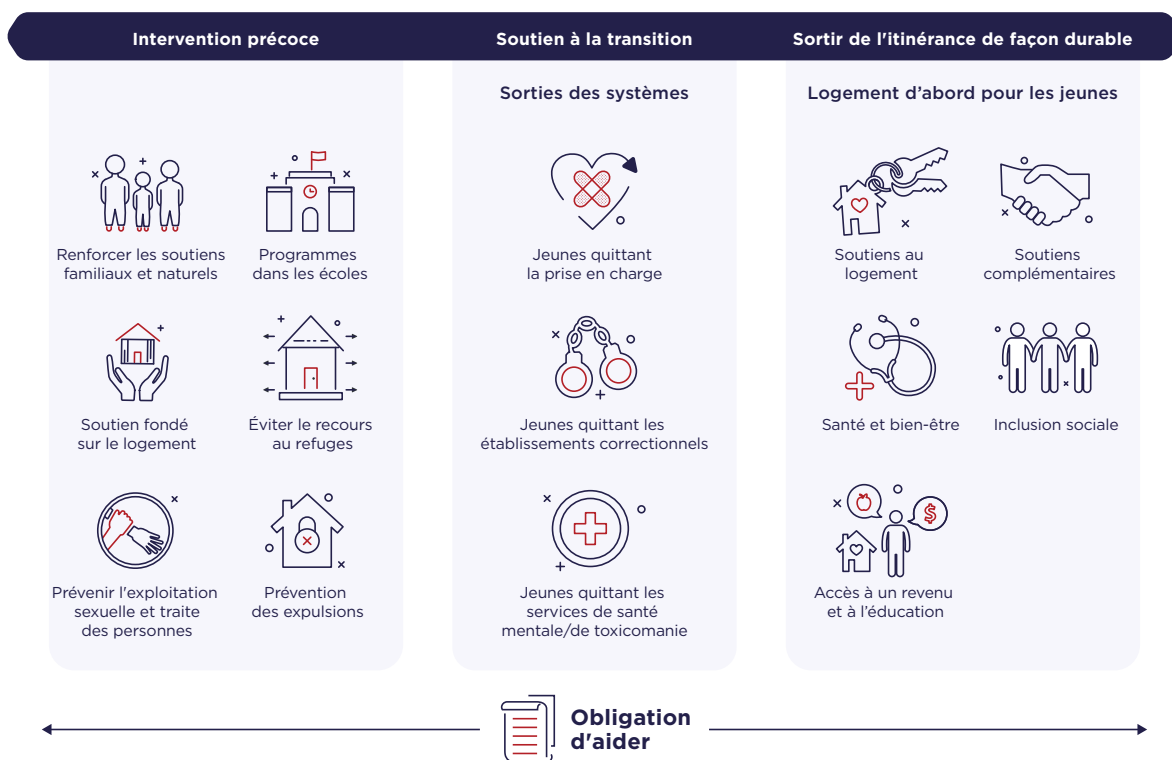
Les répondants ont constaté que les divers outils d'évaluation en utilisation ne reflétaient pas les besoins uniques des jeunes. Les organismes d'aide aux jeunes et les services de proximité qui sont en contact avec les jeunes de la communauté effectuent des évaluations à titre de première étape du processus d'accès coordonné. En général, l'organisme d'aide aux jeunes auquel le jeune est rattaché facilite cette démarche. La plupart des répondants au sondage ont signalé que les critères d'admissibilité au SAC exigeaient que les jeunes :

- aient entre 16 et 24 ans;
- soient sans-abris depuis au moins 7 à 14 jours;
- aient besoin d'un logement; et
- aient des besoins en matière d'itinérance et de soutiens à long terme.

Certains répondants ont indiqué que d'autres composantes des SAC exigeaient que les participants se présentent tous les trois mois pour demeurer sur la liste prioritaire, pour s'inscrire sur la liste de logements ou pour être acheminés vers d'autres services au moment de l'évaluation et l'admission.

2. Accès

Les problèmes d'accès aux SAC semblent résider dans le nombre d'étapes requises pour répondre aux besoins des jeunes, par exemple les autorisations et les multiples évaluations préalables. Dans certaines communautés, seulement un nombre limité d'organismes était représenté dans le SAC local, ce qui restreignait les services auxquels les jeunes avaient accès, si ces derniers passaient par le SAC. Les répondants au sondage nous ont signalé que leurs SAC ne donnaient aux jeunes accès qu'aux services de logement. L'intégration des services et des systèmes qui vont au-delà de ceux offerts par les secteurs traditionnels du logement et de l'itinérance est essentielle pour que l'intervention précoce et la prévention réussissent dans les communautés.



Les organismes participants doivent tenir compte de ces autres systèmes ainsi que de l'ensemble des options disponibles par le biais du SAC si l'on veut réaliser une intégration totale à l'échelle de tous les services.

« Les jeunes sont sous-représentés dans le secteur d'aide aux personnes à risque ou en situation d'itinérance, car ils ne vont pas trouver de l'aide auprès des agences des systèmes d'accès coordonné. » - Répondant au sondage

Les organismes sont ouverts à participer aux SAC et les répondants apprécient la perspective d'une intégration plus générale. Dans les communautés où les organismes d'aide aux jeunes ne participaient pas au SAC local, les répondants ont affirmé qu'ils géraient soit leur propre liste d'attente de logement ou qu'ils étaient découragés par l'orientation sur les adultes du SAC.

D'après les commentaires issus des communautés, un problème récurrent en ce qui a trait au processus des systèmes d'accès coordonné est l'**utilisation obligatoire de l'outil SPDAT** et le temps d'attente que les jeunes doivent subir afin d'obtenir un meilleur score d'acuité pour pouvoir accéder aux services. Il s'agit souvent de la préoccupation principale des organismes de services aux jeunes qui souhaitent participer aux SAC. Il faut faire preuve de souplesse et accepter des outils qui reflètent l'approche par les forces utilisée tous les jours par les organismes d'aide aux jeunes. Dans l'ensemble, l'approche déficitaire adoptée par la plupart des processus d'évaluation du secteur du logement et de l'itinérance devrait être éliminée au fur et à mesure que les SAC sont établis. C'est à ce stade qu'on peut introduire l'outil d'évaluation et de priorisation des jeunes (YAP) dans les processus communautaires.

L'outil YAP est une évaluation basée sur les points forts pour les jeunes à risque ou en situation d'itinérance qui s'efforce d'être aussi peu clinique et prescriptif que possible - ce qui la différencie entre le YAP et les autres outils d'évaluation. L'évaluation est conçue spécifiquement pour déterminer les facteurs de risque et les forces des jeunes par le biais d'un court questionnaire de « présélection », suivi d'un entretien plus approfondi, au besoin. L'outil YAP saisit les attributs positifs, les compétences et les objectifs du jeune en plus de ses vulnérabilités.

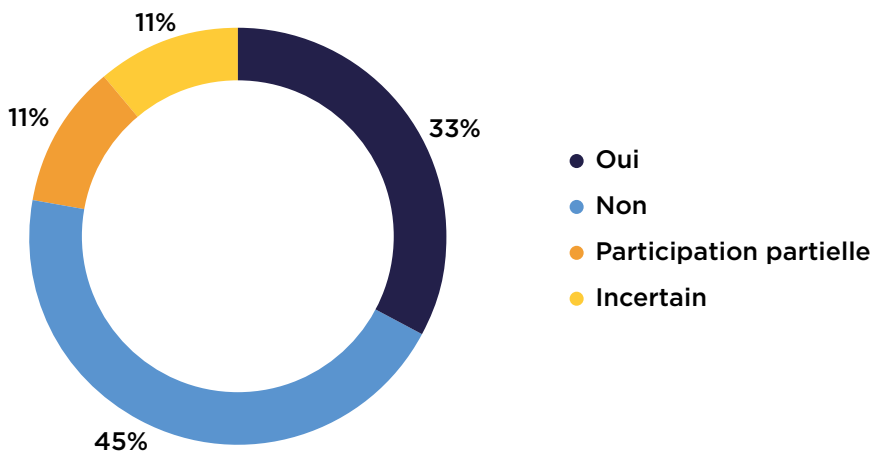
Une approche par les forces exige que l'on mette en œuvre des soutiens et des possibilités de développement qui favorisent la réussite plutôt que d'ignorer les échecs. Bien que le concept de l'outil YAP puisse être intimidant, c'est un exemple clair de la façon de mettre en place une philosophie basée sur les forces de manière pratique. Étant donné que l'outil YAP est axé sur cinq domaines clés (besoins en matière de logement, réseaux et liens sociaux, santé et bien-être, vie quotidienne et attitudes et comportements), il permet d'évaluer précisément les besoins et de trier les soutiens, selon le continuum de services de prévention disponibles pour répondre à l'itinérance chez les jeunes.

Aperçu :

Le processus d'accès coordonné pour les jeunes de la communauté de Kelowna a créé des mesures de priorisation pour le groupe de travail du SAC pour les jeunes, après avoir examiné les lacunes existantes de la communauté, les voies d'accès à l'itinérance des jeunes et les recherches locales et nationales sur les indicateurs clés. Ensemble, les membres du groupe ont décidé de prioriser Logement d'abord pour les jeunes et le relogement rapide en fonction :

- de la longueur de l'expérience d'itinérance
- du statut actuel du logement
- de la trimorbidité (toxicomanie, obstacles à la santé physique et mentale)
- du score du questionnaire de présélection YAP

Toutes les agences d'aide aux sans-abris et tous les fournisseurs de logement de votre communauté participent-ils au système d'accès coordonné?



Les répondants ont également exprimé des préoccupations au sujet des jeunes qui partagent leur histoire personnelle en supposant qu'ils recevront rapidement des services, mais se trouvent placés dans une file d'attente alors qu'il existe d'autres services appropriés disponibles qui pourraient répondre à leurs besoins. L'absence d'un continuum complet de prestataires de services intégrés aux SAC locaux signifie qu'il existe un besoin de directives claires de Vers un chez-soi sur la manière de créer un grand éventail de soutiens.

« L'un des principes fondamentaux de notre travail consiste à travailler avec les jeunes là où ils en sont et à leur fournir des services dans le moment présent, sans attendre qu'ils atteignent une plus grande acuité avant de leur fournir des services. » – Répondant au sondage

Les commentaires des personnes interrogées se rejoignent sur un certain nombre de préoccupations liées à l'intégration des jeunes dans les SAC existants, notamment :

- Selon les mesures de priorisation dans les SAC existants il faut que la situation d'itinérance ou de précarité de logement des jeunes s'aggrave avant qu'ils ne soient « admissibles » aux services.
- Certains jeunes peaufinent ou adaptent leurs réponses au processus SPDAT afin d'accumuler un score suffisamment élevé pour pouvoir bénéficier des services de Logement d'abord.
- Les jeunes que l'on priorise aux fins du logement selon le SAC sont souvent plus enracinés dans l'itinérance, ce qui signifie que leurs besoins (p. ex., en matière de santé mentale, de dépendances et de traumatismes) dépassent les soutiens disponibles et que souvent, ils ne parviennent pas à rester logés de manière stable.

Certaines communautés s'efforcent d'adapter leur SAC aux besoins uniques des jeunes, que ce soit en collaborant avec les fournisseurs de services aux jeunes pour mettre au point un système qui fonctionne pour les jeunes ou en faisant participer les jeunes eux-mêmes à la conception des SAC. Le dénominateur commun semble être la nécessité d'une évaluation et d'un plan stratégique axés sur les jeunes afin d'identifier un modèle et des pratiques exemplaires à l'échelle de la communauté ou de la région en matière de l'accès des jeunes aux services. Les fournisseurs de services estiment que le rôle du processus de l'évaluation et de la priorisation montre un manque de considération pour les besoins des jeunes. L'évaluation doit permettre d'améliorer l'appariement des ressources afin de répondre aux besoins des jeunes et d'améliorer les processus de collaboration entre les organismes. Si le processus d'évaluation peut également améliorer la coordination et la cohésion dans la communauté, nous obtiendrons de meilleurs résultats pour les jeunes.

« On a besoin d'une stratégie "faite pour les jeunes" et distincte de celle pour les adultes. Nos systèmes et points d'accès doivent reconnaître que les jeunes ont des besoins différents et qu'il faut des approches plus créatives pour mettre fin à leur itinérance. » – Répondant au sondage

Les répondants au sondage ont été très clairs quant à la manière dont les collectivités doivent procéder pour que les jeunes soient mieux connectés aux systèmes d'accès coordonné et mieux servis. Leurs commentaires sont résumés dans les phases de changement suivantes, nécessaires pour que les systèmes d'accès coordonné axés sur les jeunes s'installent :

Phase 1 – Alignement des parties prenantes

- Obtenir la confiance de divers secteurs et organismes.
- Comprendre les implications de l'absence des principaux intervenants à la table de planification.
- Partager des points de données entre les secteurs pour créer des possibilités d'alignement.
- Susciter la participation des organismes qui fournissent des logements à des populations spécifiques, telles que les LGBTQ2S*, les jeunes et les Autochtones, et bien comprendre le continuum de services disponibles lors de l'étape de triage du SAC.
- L'implication continu des jeunes ayant une expérience vécue d'itinérance pour tester les hypothèses, cibler l'orientation du système et les éléments de pratique.

Phase 2 – Comprendre la situation

- Atteindre un consensus sur la manière de coordonner les services et d'acheminer les jeunes vers les services.
- Comprendre les rôles, les implications et les possibilités pour les autres secteurs.
- Prendre connaissance de la législation qui régit les différents secteurs.

Phase 3 – Conception du système

- S'entendre sur un processus d'admission et d'évaluation commun avec le secteur de l'aide aux jeunes.
- S'entendre sur un processus d'admission et d'évaluation commun avec les participants au SAC en dehors du secteur d'aide aux jeunes.
- Élaborer une formation complète à l'intention des groupes de travail du SAC pour jeunes, qui comprend les outils d'évaluation.
- Élaborer des principes de fidélité au système d'accès coordonné pour responsabiliser les systèmes (organisation indépendante pour superviser le processus).

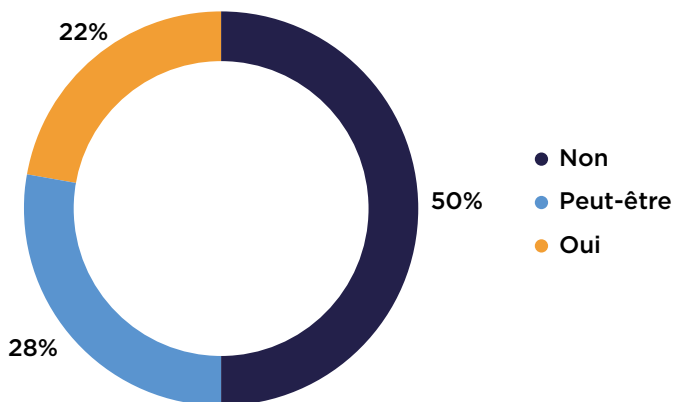
- Créer un prototype ou une évaluation des parcours de services que les jeunes suivront une fois qu'ils sont priorités pour les services afin de s'assurer que le système est équipé pour y répondre. L'objectif de cette activité doit se concentrer sur :
 - le fonctionnement actuel du système; et
 - l'état futur souhaité.

Phase 4 - Mise en œuvre

- Réunir es prestataires de services pour faire le point sur la mise en œuvre du SAC pour les jeunes et élaborer des politiques et des processus.
- Analyser les outils d'évaluation et de triage axés sur les jeunes de manière continue pour s'assurer qu'ils soutiennent les activités de prévention et la recherche de solutions alternatives.
- Coordonner les prestataires de services pour collaborer sur des dossiers.
- Formation et éducation continues des prestataires de services et de la communauté sur le SAC.

Les organismes à travers le Canada ont en place des limites d'âge différentes en vertu de leurs responsabilités définies par la loi. Étant donné que la définition nationale de l'itinérance chez les jeunes fait référence aux jeunes âgés de 13 à 24 ans, on a posé la question suivante aux répondants du sondage : **à l'heure actuelle, l'âge de consentement pour être inscrit sur une liste nominative est de 16 ans. Pensez-vous que cet âge devrait changer en ce qui concerne l'accès coordonné?**

Le seuil d'âge de 16 ans est-il approprié?



Ceux qui s'entendaient pour dire que le seuil d'âge de 16 ans est adéquat pour les listes nominatives pensaient que c'était pratique de différencier les responsabilités des services de la protection de l'enfance en vertu de la législation provinciale sur l'intervention auprès des enfants. Ces répondants

étaient également d'avis que les services de la protection de l'enfance devaient continuer à assumer leur rôle à l'égard des jeunes de moins de 16 ans afin de leur fournir des services adaptés sur le plan de l'accès au logement et des soutiens familiaux.

Cependant, d'autres répondants ont fait remarquer qu'il y a des jeunes de moins de 16 ans qui cherchent à accéder à un logement et aux soutiens destinés aux sans-abris. Ces jeunes ont besoin d'un système d'accès coordonné axé sur les jeunes pour leur permettre d'accéder à une gamme plus vaste de soutiens. Les répondants ont souligné le manque de logements, de ressources et d'options pour les jeunes de moins de 16 ans. Les répondants ont également noté qu'il existait des défis et des obstacles importants à l'accès aux logements pour les jeunes, telles les restrictions d'âge qui empêchent les jeunes de moins de 16 ou de 18 ans d'avoir accès à un logement locatif du marché ou subventionné.

On a soulevé un certain nombre de questions importantes :

- Les jeunes de moins de 16 ans comprendraient-ils ce que signifie « consentir » à ce que leur nom figure sur une liste nominative?
- Le fait de « consentir » aggraverait-il le désengagement familial alors que la priorité pour le groupe des moins de 16 ans est la reconnexion à la famille dans la mesure du possible?
- Si on abaisse l'âge, cela ne transfère-t-il pas trop de responsabilités du système de la protection de l'enfance vers le système d'aide aux sans-abris?

Les répondants ont signalé que les jeunes vivent généralement leur première expérience d'itinérance avant l'âge de 16 ans. Leur soutien à l'abaissement de l'âge de consentement pour les listes nominatives illustre les possibilités qui existent pour passer à des efforts de prévention qui commencent plus tôt et sont intégrés dans l'ensemble du système d'aide aux sans-abris. Sur le plan législatif, s'il n'y a pas de « problèmes de protection » qui justifieraient l'intervention des services de la protection de l'enfance, des interventions Soutiens familiaux et naturels devraient être disponibles dans la communauté pour les jeunes à risque ou en situation d'itinérance.

« Nous desservons les jeunes entre 15 et 25 ans, mais il y a des jeunes qui ont à peine 12 ans qui essaient d'accéder à nos services. » Répondant au sondage

Recommandations relatives aux systèmes d'évaluation coordonnés adaptés aux jeunes

Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance

Création d'une stratégie de SAC pour les jeunes :

- Une approche collaborative qui engage tous les intervenants de la communauté qui travaillent avec les jeunes à risque ou en situation d'itinérance, afin d'entendre leurs idées et leurs commentaires.
- Intégration d'un large continuum de services et de soutiens aux jeunes et identification de moyens créatifs pour s'engager auprès des jeunes (p. ex., travail de proximité et protocoles d'aiguillage chaleureux).
- Accent sur l'intégration et la prévention qui insiste sur les points suivants :
 - S'assurer que les jeunes qui figurent sur les listes prioritaires ont les soutiens nécessaires et, si le logement n'est pas immédiatement disponible, qu'ils ne s'enlisent pas dans l'itinérance chronique.
 - Explorer les options et les ressources qui permettent aux jeunes de conserver un logement stable.

Les communautés devraient être tenues d'élargir leur champ d'action pour recruter les partenaires « requis » d'un SAC :

- Les intervenants qui ne font pas partie du secteur de l'itinérance et qui peuvent avoir un impact positif sur le logement et l'itinérance d'un jeune devraient être inclus dans la réponse des systèmes.

Introduction d'un outil d'évaluation harmonisé adapté aux jeunes :

- Un outil adapté aux jeunes sera fondé sur les points forts et la résilience, et mènera des évaluations pour la gamme de services disponibles dans le domaine de la prévention.
- Le processus d'évaluation du SAC doit adopter une orientation holistique, axée sur le bien-être et le développement positif des jeunes, au lieu de déterminer qui est le plus mal en point.
- Les recommandations de services et de soutiens issues du processus d'évaluation devraient tenir compte du grand éventail de résultats nécessaires pour assurer la stabilité du logement et le bien-être à long terme des jeunes, tels que la santé mentale et physique, l'accès au revenu et à l'éducation, etc.
- Il faut envisager comment un outil d'évaluation axé sur les jeunes peut rapprocher les systèmes en dehors du secteur de l'itinérance traditionnel.

Communauté

Aligner les parties prenantes de divers systèmes pour garantir l'intégration et utilisez ces connaissances pour vous assurer que les besoins divers des jeunes sont satisfaits.

- Mettre l'accent sur la prévention, conformément à la [Feuille de route pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes](#), dans les services et soutiens existants destinés aux jeunes sans-abris. Dans le cadre de ces efforts, les agences et organismes existants d'aide aux jeunes sans-abris auront besoin de soutien pour mettre en œuvre des interventions de prévention pour les jeunes fondées sur les preuves, y compris la médiation et la réunification familiale, la navigation dans les systèmes, les sorties rapides de l'itinérance et les soutiens permettant aux jeunes de rester dans leur communauté et de fréquenter l'école.

Grâce à l'intégration, collaborer avec d'autres systèmes et secteurs. Plutôt que d'avoir un point d'accès unique, le système intégré devrait adopter une approche « sans fausse route ».

- Il faut que, dans chaque communauté, les jeunes puissent accéder à un ensemble de soutiens et de services guidés par une philosophie de réduction des méfaits selon laquelle les jeunes peuvent choisir parmi une gamme de soutiens (y compris des environnements qui préconisent l'abstinence seulement) en fonction de leurs besoins, de leurs désirs et de leur situation.
- L'approche systémique doit repérer de manière proactive les lacunes des services qu'il faudra combler pour prévenir l'itinérance chez les jeunes.
- Le personnel de tous les services devrait être formé pour encourager l'autodétermination des jeunes en ce qui concerne les soutiens qu'ils préfèrent, et tous les jeunes devraient avoir accès à des soutiens de haute qualité, indépendamment de leur utilisation d'alcool ou de drogues.

Travailler avec plusieurs secteurs (p. ex., soins de santé, éducation) pour accroître la sensibilisation du public aux services disponibles pour les jeunes à risque ou en situation d'itinérance.

- L'objectif de ces efforts sera de faire en sorte que chaque jeune soit au courant des soutiens et des services disponibles dans sa communauté.

Examiner, dans son ensemble, la gamme d'outils d'évaluation actuellement utilisée pour déterminer les points d'alignement, comment maximiser l'harmonisation des données saisies par ces outils et comment réaliser des gains d'efficacité pour le secteur.

- Évaluez ces outils pour vous assurer qu'ils sont axés sur la mesure des atouts et de la résilience des jeunes.

Conclusion

Afin de comprendre la dynamique des systèmes communautaires et des facteurs qu'il faut activer rapidement pour optimiser les programmes de prévention de l'itinérance chez les jeunes il faut une approche centrée sur les jeunes dans le cadre des systèmes d'accès coordonné. Il est parfaitement clair que les systèmes publics et communautaires manquent des occasions de prévenir l'itinérance chez les jeunes à la suite de problèmes d'admissibilité et d'accès. Le cheminement de chaque communauté ne peut être déterminé que par la participation active de ces mêmes jeunes gens. Leur sécurité et leur bien-être général dépendent d'une orientation adéquate qui les mène à accéder aux bons services et soutiens.